

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202605-050

Du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, CARRASCO Georges, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCLOUX Sébastien (pouvoir de Carole LASTELLA), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe), PIOLAT Didier (pouvoir de Agnès AUDIBERT).

Ont participer sans pouvoir de vote : MARCY Régine, BOUTIERE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoir : 3

Date de la convocation 28 avril 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : MOBILISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14,

Pour éviter toute rupture de fonctionnement des services, il est souhaitable de recourir à une ligne de trésorerie, à hauteur de 500 000 € pour une durée de 1 an aux meilleurs conditions du marché.

Cette ligne de trésorerie permettra, dans l'attente du versement des subventions, de payer les dernières factures de la voie douce.

Des demandes auprès de l'Agence France Locale et de la Banque Postale ont été envoyées.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Approuver** le recours à une ligne de trésorerie de 500 000 € pour les dépenses du budget principal, pour une durée d'un an,

**Déléguer** au Président la possibilité de souscrire une ligne de trésorerie aux meilleures conditions du marché,

**Autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,

**Informé** le conseil communautaire de la décision du Président.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Philippe GILLES**

Président

**Emma TALAGRAND**

Secrétaire de séance

